

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

Date de la
convocation :
11 juin 2024

**12. Modification du
règlement intérieur
des services du CCAS**

Nombre de membres

- › En exercice 15
- › Présents 11
- › Votants 12

Le Président certifie que
la présente délibération a
été déposée à la
Préfecture, au titre du
contrôle de légalité le

et acquiert un caractère
exécutoire à compter de
cette date.

Le président

Jean-Luc ALBOUY

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ALBOUY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Mesdames BLANCHARD, CHALMET, FAURE-FONTENAY, GIRARD, LAIB-RENARD, PANDREAU,
Messieurs ALBOUY, ARNAUD, BUJOC, DIDTSCH, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mesdames LE DILY, PASQUIER et Messieurs DE BATTISTA, DENIZOT (pouvoir à Mme PANDREAU)

Monsieur DIDTSCH est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

Modification du règlement intérieur des services du CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Générale de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 2 Avril 2024,

Considérant que le règlement des services du CCAS approuvé par délibération du 1^{er} février 2022 modifié par délibération en date du 08 février 2023 est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail au sein de l'établissement public,

Considérant que ce règlement doit faire l'objet d'ajouts et de corrections,

Considérant que le règlement intérieur des services du CCAS mis à jour sera notifié à tous les agents du CCAS,

Après délibération, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité des votants ledit document.

Le Président du C.C.A.S.
Jean-Luc ALBOUY

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le



ID : 003-260300397-20240624-D12_240624-DE